



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU PETIT BOCHET DU 16 NOVEMBRE 2024

Présent·es : Lionel et Corrie Weber, Alain Grüner, Arsin Alqstoma, Nicole Journot, Dominik Ackermann et Simon Noble

Excusé·es : Cyril de Vries, Caroline Babjee, Amélie Franco, Danaé Isely

1. Adoption du PV

Le PV est accepté à l'unanimité

2. Soutien de l'association au Festi'Bochet

Au mois d'août, le comité d'organisation du Festi'Bochet avait souhaité obtenir un soutien financier de l'association du Petit Bochet. Etant donné que cet événement se situait parfaitement dans les buts de l'association, cette dernière avait fait don de 1500.-.

3. Présentation du projet de dissolution de l'association

Le projet de dissolution vient d'un double constat.

Le premier est qu'une nouvelle association a été créée en fin d'année passée : l'association des habitant·es du Petit Bochet. Elle aura les mêmes valeurs que l'association actuelle du Petit Bochet, et en outre elle est formatée pour pouvoir, à terme, racheter la maison. En juin passé, cette nouvelle structure a signé un contrat de promesse de vente à terme (juillet 2031) avec la propriétaire de la maison.

Les buts des deux associations se ressemblent aussi. Mais ils n'ont pas la même façon d'être articulés et mis en oeuvre.

De plus, la structure de cette nouvelle organisation est très différente de celle que vous connaissez. Il n'était donc pas possible d'utiliser la première association pour cela.

Le deuxième est le constat que les activités dans lesquelles les membres de l'association du Petit Bochet s'engagent ne sont que très peu organisées depuis cette dernière. Le plus souvent, c'est un groupe extérieur qui se compose et qui prend l'initiative d'un événement. A l'instar de l'atelier tricot. Dans ce sens, l'association n'est pas une ressource *sine qua non* pour que des activités voient le jour.

Il apparaissait donc redondant et non essentiel de garder cette structure qu'est l'association du Petit Bochet.

Par ailleurs, sa dissolution n'est absolument pas synonyme de fin d'activités au Petit Bochet. Bien au contraire. L'investissement de toutes celles et ceux qui donnent du temps, qui en prennent et qui en profitent au Petit Bochet ne sera pas du tout impacté par cette décision.

Encore une fois, cette décision est faite pour simplifier la dimension organisationnelle et administrative.

4. Discussion

A. Nicole : a besoin de se sentir utile et de faire. Au début, elle ne savait pas très bien quoi faire et à quoi elle servait. Avec la fièvre du tricot, elle a proposé qqch. Mais c'est parce que l'association existait qu'elle a pensé à le faire. C'est donc bien cette structure juridique qui a permis de lancer l'idée. Il ne faut donc pas que la dissolution de l'association soit une porte fermée aux idées extérieures.

Ces activités, comme celle du tricot, apporte certes, de faire du tricot, mais aussi, de partager et d'être ensemble.

De la dissolution de l'association, elle regrettera tout particulièrement les soupers du comité. Mais qui sait, ils pourraient être maintenus.

Elle est consciente que cette association peut être lourde pour Simon qui doit en gérer plusieurs. Mais elle a tout de même l'impression qu'il aurait fallu plus de temps pour que l'association prenne.

Sa question : comment la nouvelle association va pouvoir donner l'idée à qqn d'extérieur de faire des choses au Petit Bochet. Pour cette raison, c'est dommage qu'il y ait cette dissolution. Bien qu'elle le comprenne.

B. Dominik : a pris le rôle de président, pour gérer l'organisation, mais il a toujours précisé qu'il ne serait pas l'animateur et qu'il ne créerait pas le mouvement. C'est ce qui a été difficile : il n'y avait pas de mouvement, et il sentait qu'il fallait qqn qui génère du mouvement. Et ce n'est pas lui. Dans ce sens, il reste sur une petite frustration : il aurait pu mieux faire. Pour ce qui est de la dissolution : il a les deux points de vue : elle ne mange pas de pain, s'il s'agit de se voir une fois par année. Par contre il ne souhaite pas garder cette position. Tout au long de l'existence de l'association, il a toujours observé que quand il y avait la possibilité de faire des activités culturelles au PB, l'association ne répondait pas présent. Ce constat le pousse à se positionner en faveur de la dissolution.

Il continue à penser qu'il y aurait tellement de possibilités de faire. Mais il n'a rien fait pour mettre en place ces éléments. Dans ce sens, la sauce n'a pas prise.

Sa position est donc ambivalente, les deux points de vue se défendent.

C. Alain : il a un regard très périphérique et très naïf. Mais il se pose la question suivante : si l'impulsion vient des habitant·es pour aller chercher du monde à l'extérieur, alors est-ce que ce n'est pas en effet déjà le cas que l'association perd son sens ? Pour lui, ce qui est important, c'est de reconnaître la présence du Petit Bochet et l'impulsion qu'elle voulait apporter. Il est un membre dans l'intérêt et pas forcément dans l'action. Quand il vivait en communauté, il existait aussi une association qui était active durant une 50aine d'année. Au bout d'un moment, il y avait le constat qu'elle s'épuisait. Depuis que la décision de clore cette association a été prise, elle a permis de créer d'autres choses. Il y avait oui, une grande tristesse, mais aussi le sentiment qu'on peut faire place à du neuf.

D. Dominik : il n'y a pas la même attente d'un membre d'un comité ou de l'association. Il y a dans ce sens aucune une critique envers elles et eux. Pour lui, le but de l'association été que des initiatives viennent de l'extérieur pour soulager l'intérieur du PB. En d'autres termes, offrir du temps pour porter des projets.

- E. Lionel : réagit à ce que dit Alain, en effet la source de l'énergie est les habitant·es. Pour lui dans ce sens, cela fait complètement sens qu'iels soient toujours impliqué·es dans les activités du PB.
Et puis, cela permet à d'autres de rejoindre le mouvement et de donner de l'aide. Mais l'impulsion première ne peut venir que de l'intérieur.
L'exemple de Nicole est intéressant, parce qu'il y a clairement une impulsion extérieure, et il y a eu une résonance intérieure.
En revanche, il ne partage pas le point de vue de Dominik : pour lui, une structure juridique mange du foin. Garder des structures inactives ou inutiles est chronophage. Elles ont meilleur temps d'être libérées.
La question reste de savoir comment on garde le lien avec la nouvelle association. C'est vraiment très intéressant de pouvoir maintenir le but de cette première association : soit de garder l'énergie de l'extérieur. Ce serait important d'avoir cette ouverture pour de nouvelles idées, du financement, de la participation.
Il encourage les fêtes. Mais il serait intéressé à pouvoir continuer à être convié au AG. Cela lui permet de suivre le projet, savoir ce qu'il se passe, comprendre les mécanismes et de voir de plus près l'expérience sociale qui se vit au PB sans avoir besoin d'y vivre.
- F. Arsin : a été pris au dépourvu. Il a accepté plutôt pour apprendre : être assis, écouter, parler, prendre la parole, voir du monde, faire partie du groupe. Malgré tout, il n'a pas pris part aux activités. Il n'a pas apporté tout ce qu'il devait à l'association, parce qu'il n'a que très peu de temps disponible dans son emploi du temps. En plus, faire des propositions n'est pas un exercice facile pour lui. Il se voit donc vraiment comme apprenant et non comme actif.
Dans ce sens, il est pour la dissolution de l'association. Mais il aimerait continuer à être membre, pour le lien social, sans « devoir » faire des choses. Il est à disposition quand c'est possible.
- G. Corrie : la seule activité qu'elle a organisée au PB a été très compliquée à vivre. Notamment parce que les habitant·es n'étaient pas présent·es. Pour elle, cela ne fait pas sens de maintenir cette association.
Par contre, elle trouve dommage de ne plus faire partie. les membres sont des gens qui aiment l'association.
- H. Simon : pour lui il n'a pas de souci à continuer avec cette association. Mais il souhaite qu'elle puisse poursuivre son but : avoir des forces extérieures qui portent des projets. Ce qui n'est pas assez le cas pour être pertinent pour maintenir cette structure. 1 ou 2 activités par année ne valent pas la peine et pourraient être intégrées sans peine dans la nouvelle association existante.
- I. Nicole : il lui semble que les petits projets existent bel et bien. Les gros projets ne correspondent pas à la mission de l'Association. Dans ce sens, elle a du sens pour des petites activités. En la supprimant, on coupe l'herbe sous les pieds de petits projets.
- J. Simon : il pense que ce qu'il faut, c'est de pouvoir prendre soin de cette énergie extérieure tout en optimisant l'énergie pour qu'elle serve le moins possible à de l'administratif et plus à créer du lien.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est clôturée.

5. **Votation de dissolution de l'association du Petit Bochet**

A l'unanimité, les membres présentes vote pour la dissolution de l'Association. L'Association du Petit Bochet est donc officiellement dissoute avec effet immédiat.

6. **Proposition de transfert des fonds financiers de l'association**

L'association a actuellement un capital de CHF 3908.10. Il est proposé que l'argent soit transféré

à l'association des habitant·es du Petit Bochet. Cette dernière doit créer un compte comptable spécifique dévolu aux activités socio-culturelles comme le réalisait l'association du Petit Bochet. Ce fond servirait donc uniquement aux activités poursuivies par cette dernière association. La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Quelle suite pour les activités de l'association ?

- A. Une place dans les statuts de l'association des habitant·es du Petit Bochet permettant l'existence de cette énergie extérieure et ayant pour but les activités socio-culturelles uniquement. Le but n'est évidemment pas de venir mettre son grain de sel dans l'organisation de l'association des habitant·es du Petit Bochet.
- B. Il faut également donner une place pour celles et ceux qui souhaitent suivre et soutenir l'expérience sociale du Petit Bochet.
- C. Planifier une rencontre entre les ex-membres de l'association du Petit Bochet et les habitant·es du Petit Bochet pour organiser l'intégration de cette ex-structure.
- D. Lors du mail d'annonce de dissolution de l'association, il faut pouvoir transmettre l'invitation de cette rencontre en même temps pour éviter l'essoufflement des membres.
- E. Maintenir un contact avec l'extérieur afin d'informer et de documenter l'expérience sociale que nous vivons, au-delà des ami·es du Petit Bochet.

Simon transmettra ces demandes aux membres du comité de l'association des habitant·es du Petit Bochet.

8. Divers

- A. Nicole souhaite noter le soulagement, le fait que c'est chouette de pouvoir faire ces demandes. Le reste de l'assemblée rajoute qu'elle espère que cela sera accepté.
- B. Lionel souhaite remercier le comité pour les activités et son investissement. Cette expérience a été intéressante et très positive. Grâce à elle, les statuts de l'association des habitant·es du Petit Bochet pourront évoluer dans le sens d'intégrer l'extérieur.

Rédigé par Simon Noble au Petit Bochet le 16 novembre 2024

Dominik Ackermann, président

Simon Noble, secrétaire